

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES, LES ENGAGEMENTS
PLURIANNUELS ENVISAGÉS AINSI QUE SUR LA
STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE
2026**

Sommaire

Table des matières

1.	<i>prÉambule</i>	3
1.1.	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
1.1.1.	Le contexte économique	3
1.1.2.	Perspectives des finances publiques	4
1.1.3.	La Loi de finances pour 2024	4
2.	<i>PrÉsentation – RÉSultats prÉvisionnels 2024</i>	5
2.1.	BUDGET ANNEXE SPANC n° 67001	5
2.2.	BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES n° 67004	6
2.3.	ATELIERS RELAIS n° 67003	5
2.4.	OFFICE DU TOURISME n° 67010	7
2.5.	Maison de Santé Pluridisciplinaire n° 67005	7
2.6.	BUDGET PRINCIPAL	8
3.	<i>Les engagements pluriannuels</i>	14
4.	<i>La structure et la gestion de la dette</i>	14
5.	<i>La structure et l'Évolution des effectifs</i>	15
5.1.	Évolution des effectifs	15
5.2.	Évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail	16
6.	<i>Les ratios obligatoires</i>	17
7.	<i>Orientations budgÉtaires 2025</i>	18
7.1.	Budget Principal	18
7.2.	Budget Annexe Zones d'Activités	20
7.3.	Budget Annexe Ateliers Relais	21
7.4.	Budget Annexe SPANC	21
7.5.	Budget Autonome Office du Tourisme	22
7.6.	Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire	22
7.7.	La prospective pluriannuelle	22

1. PRÉAMBULE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale et établissement public de coopération intercommunale (EPCI), car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la structure.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). **Sa tenue doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.** La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L. 2312-1, et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'État dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire.

1.1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1.1. Le contexte économique

L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus en 2025, qu'il s'agisse du contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. En 2025, la croissance du PIB au 3^{ème} trimestre s'est accélérée et plutôt de bon niveau, ce qui contraste avec la stagnation allemande et italienne. L'inflation reste contenue et la BCE demeure en position d'attente. En Chine, la croissance reste favorable mais des signes de fléchissement sont perceptibles.

Pour 2026, la croissance est prévue à 1% et la baisse de l'inflation (1,3%) se poursuit, en moyenne sur l'année.

1.1.2. Perspectives des finances publiques

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques, la trajectoire pluriannuelle visait un retour du déficit public sous le seuil des -3 % du PIB en 2027 (-2,7 % précisément). Il est notamment envisagé de faire l'amener à 3.2% en 2026.

Cependant, après 2024 et l'année 2025, continue le creusement du déficit des comptes publics, avec un déficit à 5.4% du PIB. Les projets de Lois de Finances anticipent celui de 2026 à une fourchette de -4.7% à -5.3%.

1.1.3. La Loi de finances pour 2026

Dans le contexte politique national et la Loi de Finances 2026 n'étant pas définitivement adoptée, les prévisions budgétaires ont été établies sur une base prudente, à savoir :

- Augmentation des bases des valeurs locatives de 0,8% en 2026, sur l'assiette de 2025 ;
- Limitation des allocations compensatrices de la TFPB et CFE ;
- Diminution de la DCRTP;
- Décalage d'un an du versement du FCTVA (année blanche).

2. PRÉSENTATION – RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025

Les opérations de clôture d'exercice 2025 étant toujours en cours, les chiffres annoncés sont prévisionnels et sont susceptibles d'évoluer jusqu'aux votes des comptes de gestion et administratif 2025.

2.1. BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	90 118 €	Recettes	80 487 €
		Résultat de l'Exercice	-9 630 €
		Résultat antérieur	46 195 €
		Résultat de clôture	36 564 €

Les dépenses 2025 correspondent notamment aux :

- ✓ Rémunérations des prestataires : 62 390 € (contre 56 173,80 € en 2024, 72 286 € en 2023 et 66 150 € en 2022),
- ✓ Remboursements de frais : 23 723 € (contre 29 454,90 € en 2024, 32 781€ en 2023, 30 355 € en 2022).

Les recettes concernent les redevances pour 80 395€ (contre 82 185€ en 2024, 102 006 € en 2023 et 94 885 € en 2022).

Aucune pénalité n'a été perçue en 2025 sur le budget principal, contre 35 000 € en 2024, contre 16 650 € en 2023 et 18 870 € en 2022.

2.2. ATELIERS RELAIS N° 67003

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	264 153 €	Recettes	289 508 €
		Résultat de l'Exercice	25 595€
		Résultat antérieur	124 943€
		Résultat de clôture	150 238 €

Section d'Investissement			
Dépenses	254 338 €	Recettes	239 936 €
		Résultat de l'Exercice	-14 402 €
		Résultat antérieur	150 250 €
		Résultat de clôture	135 848 €

En fonctionnement

Les dépenses réelles (26 416 €) concernent principalement le fonctionnement de la pépinière d'entreprises (eau, électricité, combustible, ménage) ainsi que les assurances et les taxes foncières des autres ateliers.

Le reste des dépenses (237 736 €), pour atteindre les 264 153 €, correspondent à des opérations d'ordre.

Les recettes réelles proviennent essentiellement des loyers (169 155 €).

En investissement

Les dépenses réelles concernent principalement la maîtrise d'œuvre et les travaux pour la fin de la construction de deux ateliers relais à Chantonay (64 000 €), la maîtrise d'œuvre et le début des travaux des ateliers-relais de Saint-Prouant (170 000 €).

Les Restes à Réaliser 2025 s'élèvent à 536 000 € et concernent les prestations intellectuelles (Maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique) et la grande partie des travaux des deux ateliers-relais de Saint-Prouant et un reliquat de dépenses de signalétique sur la pépinière de Benêtre.

→ État des avances au 31 décembre 2025 du Budget Général vers le Budget Annexe AR :

Versement	1 089 000,00 €
Remboursement en 2018	600 000,00 €
Solde de l'avance	489 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES N° 67004

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats :
(Comptabilité de lotissement – gestion de stocks)

Section de Fonctionnement			
Dépenses	2 746 562 €	Recettes	2 775 413 €
		Résultat de l'Exercice	28 851 €
		<i>Résultat antérieur</i>	1 141 782 €
		Résultat de clôture	1 170 633 €

Section d'Investissement			
Dépenses	2 226 228 €	Recettes	2 655 166 €
		Résultat de l'Exercice	428 938 €
		<i>Résultat antérieur</i>	-1 599 361 €
		Résultat de clôture	-1 170 423 €

Les dépenses ont concerné principalement les travaux de renforcement de la chaussée centrale du Vendéopôle, d'aménagement des accès à l'Actipôle de l'Etang.

Les recettes proviennent des ventes de terrains notamment à Pierre Brune ou au Vendéopôle, sans compter le solde de la DETR pour les Grands Montains.

→ État des avances au 31 décembre 2024 du Budget Général vers le Budget Annexe ZAE :

Versement	1 020 000,00 €
Remboursement	0,00 €

2.3. OFFICE DU TOURISME N° 67010

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	92 463 €	Recettes	102 800 €
		Résultat de l'Exercice	10 336 €
		<i>Résultat antérieur</i>	52 796 €
		Résultat de clôture	63 133 €

Section d'Investissement			
Dépenses	13 666 €	Recettes	12 700 €
		Résultat de l'Exercice	-966 €
		<i>Résultat antérieur</i>	490 €
		Résultat de clôture	-476 €

Les charges sont surtout celles de personnel (1 agent à temps plein toute l'année et deux saisonniers + remboursement de la moitié du poste de Direction) et des animations sur la saison touristique.

En recettes, l'année est marquée par un bon niveau de taxe de séjour (50 000 € env) et le versement de la subvention du budget principal de 24 000 €.

En investissement, les restes à réaliser du budget 2024 de 11 291 € sont compensés par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

2.4. MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE N° 67005

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	182 134 €	Recettes	171363 €
		Résultat de l'Exercice	-10 771 €
		<i>Résultat antérieur</i>	-8 114 €
		Résultat de clôture	-18 885€

Section d'Investissement			
--------------------------	--	--	--

Dépenses	1 458 662 €	Recettes	1 601 013 €
		Résultat de l'Exercice	142 351 €
		<i>Résultat antérieur</i>	-609 015 €
		Résultat de clôture	-466 664,30 €

En fonctionnement, les dépenses concernent principalement les bâtiments modulaires loués par l'EPCI pour accueillir les médecins le temps des travaux de rénovation et les dépenses afférentes. Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers y relatifs.

L'année 2025 aura été celle de la réalisation des travaux d'extension, rénovation, incluant aussi l'aménagement d'une nouvelle voirie extérieure. La souscription de deux emprunts a donné lieu au versement de 500 000€ de la Banque des Territoires ; celui de la MSA de 100 000€ sera versé en 2026.

Les Restes à Réaliser 2025 s'élèvent en dépenses à 350 568€ financés par une partie des Restes à Réaliser en recettes de 638 110€.

2.5. BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2025

Présentation synthétique des résultats provisoires :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	11 308 380 €	Recettes	12 486 132 €
		Résultat de l'Exercice	1 177 752 €
		<i>Résultat antérieur</i>	3 613 096 €
		Résultat de clôture consolidé	4 790 848 €

Section d'Investissement			
Dépenses	3 394 755 €	Recettes	1 031 839 €
		Résultat de l'Exercice	-2 362 915 €
		<i>Résultat antérieur</i>	2 773 999 €
		Résultat de clôture consolidé	411 083 €

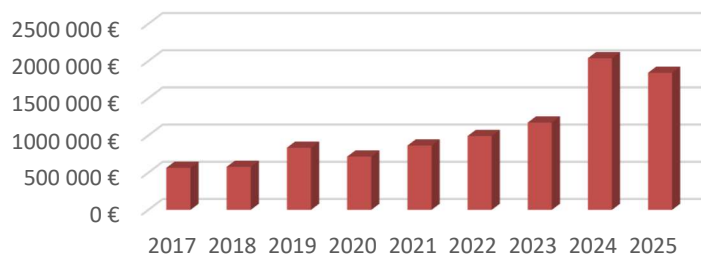
Le total des résultats des deux sections représente un montant de 5 201 931 €.

En fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement (réelles et d'ordre de 11 308 380€) reviennent à un niveau équivalent à celui de 2023, après la hausse de 2024, (11 349 953 € en 2023 et 12 493 980 € en 2024).

1. **Les charges à caractère général**, les charges de personnel et les autres charges de gestion sont maîtrisées et sont le reflet des projets qui se poursuivent (pcaet, pat, actions culturelles, santé, transfert de la lecture publique, mobilité, ...).

Charges à caractère général

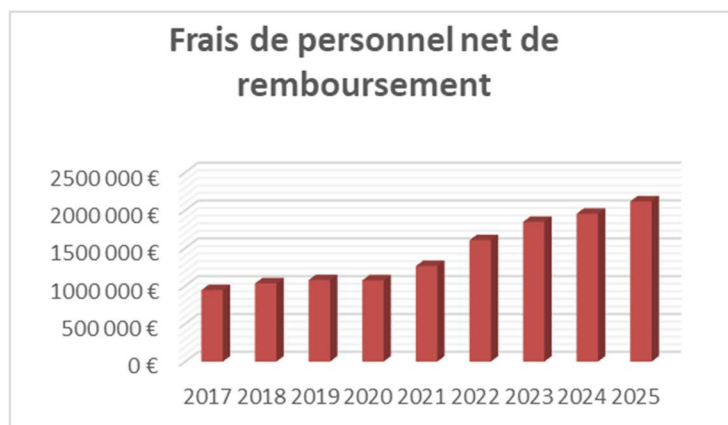


année	montant
2017	565 873 €
2018	578 173 €
2019	835 706 €
2020	716 183 €
2021	864 783 €
2022	993 267 €
2023	1 173 963 €
2024	2 038 660 €
2025	1 842 993 €

Les principales dépenses générales sont : les prestations de services (1 041 350 €), comprenant 541 000 € pour le Centre aquatique, l'entretien des bâtiments et des terrains (218 403 €, dont 132 000 € pour les terrains seuls), les actions de communication (85 491 €, du même niveau qu'en 2024), l'énergie (55 000 €) et des études pour 50 000€.

2. **Les charges de personnel** augmentent en 2025. Elles sont liées notamment au transfert du personnel de la bibliothèque de Chantonnay à la Médiathèque intercommunale, dans le cadre du transfert de compétence « Lecture publique » au 1^{er} septembre 2025 mais aussi à la hausse de 3 pts des cotisations CNRACL.

Frais de personnel -remboursements	
année	montant
2017	944 086 €
2018	1 033 045 €
2019	1 076 753 €
2020	1 072 807 €
2021	1 261 702 €
2022	1 602 577 €
2023	1 844 705 €
2024	1 953 433 €
2025	2 116 488 €



Des subventions ont été perçues pour le prolongement du poste conseiller numérique (12 500 €), le financement par la CAF du RPE et pour le poste du Coordinateur Ambition Famille (environ 124 000 €), de la DRAC pour le CLEA, de l'ARS (20 000 €) pour la coordinatrice santé. Le Sydev finance le poste pour le PCAET à hauteur de 9 000 € annuel.

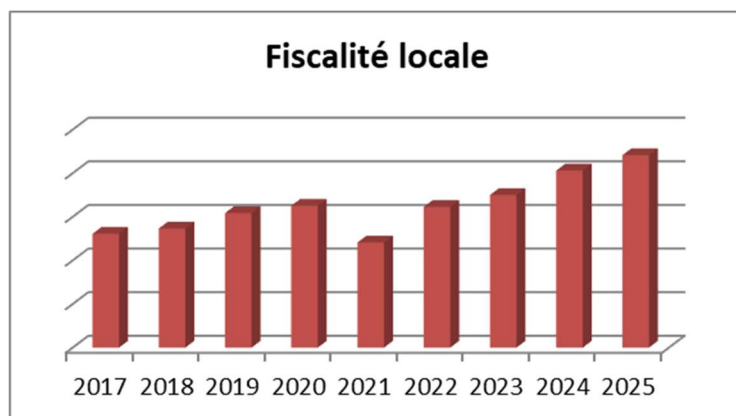
3. **Les autres charges de gestion courante** concernent notamment la contribution au SDIS pour 347 000€, les aides versées aux ménages pour la rénovation des logements ou de l'assainissement (166 000 € en 2025, pour 201 166 € en 2024 et 160 849 € en 2023) et les subventions aux associations et structures (121 000€ en 2025, pour 118 000 € en 2024 et 155 116 € en 2023).
Les subventions versées aux budgets annexe (MSP) et autonome (OT) représentent un total de 154 000€.

Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 12 431 107 € sont en légère baisse (12 625 788 € en 2024).

Les impôts directs locaux sont en progression, grâce notamment à la hausse de la valeur locative de 1.7%.

Fiscalité locale	
année	montant
2017	2 611 421 €
2018	2 732 334 €
2019	3 087 019 €
2020	3 254 664 €
2021	2 412 640 €
2022	3 228 546 €
2023	3 500 106 €
2024	4 060 690 €
2025	4 415 241 €

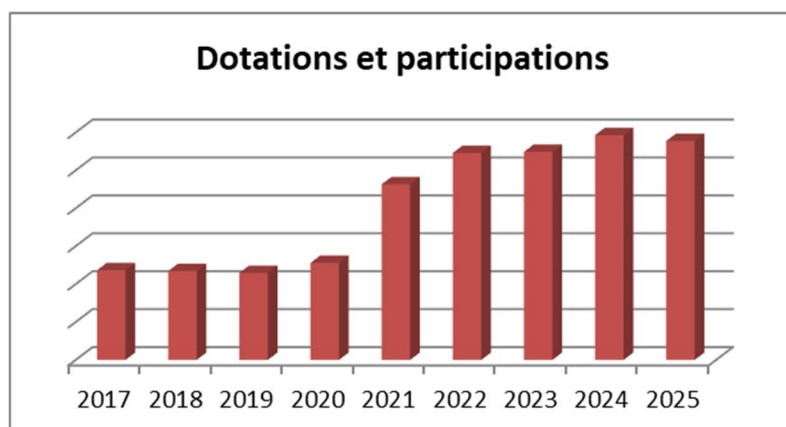


A cela s'ajoute notamment la compensation de la TH (1 011 840€) et la CVAE (1 456 320€), par fraction de TVA.

Les dotations de l'État en 2025 sont en baisse par rapport à 2024, notamment la DGF (-38 000€ par rapport au prévisionnel) mais aussi en fonction de l'avancement des projets subventionnés par l'Etat (ADEME pour Avelo 3 par exemple).

Dotations et participations

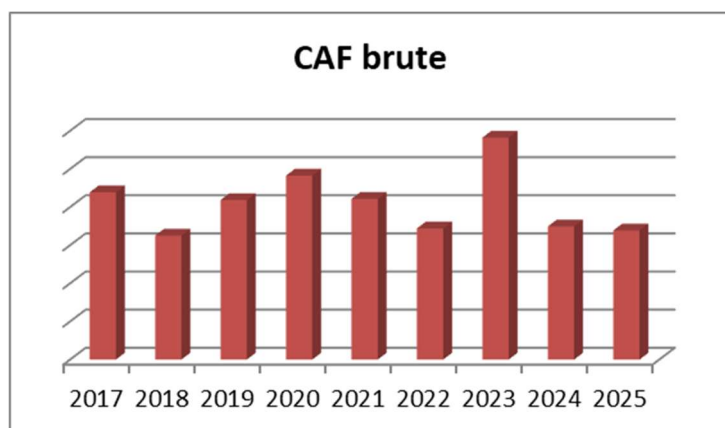
année	montant
2017	1 183 400 €
2018	1 172 014 €
2019	1 147 648 €
2020	1 279 631 €
2021	2 315 685 €
2022	2 730 064 €
2023	2 743 751 €
2024	2 965 484 €
2025	2 888 078 €



La capacité d'autofinancement

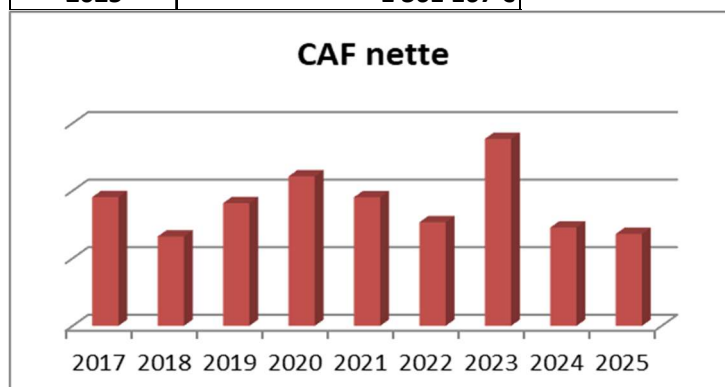
Les CAF (capacité d'autofinancement) brute et nette restent à un niveau correct.

CAF brute	
année	montant
2017	2 194 223 €
2018	1 627 096 €
2019	2 093 052 €
2020	2 413 743 €
2021	2 108 058 €
2022	1 720 956 €
2023	2 912 007 €
2024	1 747 072 €
2025	1 694 284 €



La CAF nette fléchit plus du fait du capital de la dette à rembourser en 2026 en hausse résultant des emprunts nouveaux souscrits pour la MSP.

CAF nette	
année	montant
2017	1 906 794 €
2018	1 324 032 €
2019	1 817 298 €
2020	2 213 266 €
2021	1 904 371 €
2022	1 534 561 €
2023	2 767 443 €
2024	1 456 466 €
2025	1 361 167 €



En investissement

Les dépenses 2025

Les opérations réelles, en dépense, sont réparties de la manière suivante :

Nature	Dépenses réelles
Fonds de concours	912 000 €
Bâtiments communautaire	15 770 €
Gendarmerie	4 800 €
Tourisme	23 800 €
Site internet, matériel, mobilier, informatique, ...	102 000 €
Projet lecture publique	296 000 €
Signalétique, voirie ZA	762 €
Planification	50 200 €
Gens du Voyage	0 €
Mobilité durable	30 000 €
ENR	42 500 €
Centre aquatique	90 000 €
TOTAL	1 567 832 €

Les restes à réaliser (RAR) sont cependant élevés (près de 9 592 000€ en dépenses, résultant principalement des engagements liés aux travaux des Érables et de la Médiathèque et 1 125 000 € en recettes).

En effet, il est rappelé que depuis novembre 2023, les bâtiments accueillant les EPHAD les Humeaux et les Erables et la résidence autonomie les Grands-Parents relèvent de la gestion du CIAS. Cependant, des contrats de mandats conclus entre la Communauté de communes et le CIAS ont donné délégation à la CCPC pour la gestion des opérations de réhabilitation des deux EHPAD. Les dépenses correspondantes sont donc payées par la Communauté de communes et seront remboursées progressivement, en décalé par le CIAS à la CCPC.

En 2025, les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 305 696 € et se ventilent en 1 273 726 € pour les Érables et 10 910 € pour les Humeaux et les RAR des Erables seuls s'élèvent à 3 360 000 €.

Il est rappelé que le projet de rénovation et extension de la Médiathèque est complété d'une opération concomitante de rénovation du service Jeunesse pour le compte de la Ville de Chantonnay, dans le cadre d'une opération de mandat envers la CCPC. Ce projet seul constitue des RAR 2025 à près de 431 000€, alors que dans le même temps les RAR 2025 pour le seul projet de Médiathèque s'élèvent à 4 978 000 €.

Le capital de remboursement de la dette sur le budget principal s'est élevé à **293 000 €** en 2025.

Les recettes

45 000 € ont été reçus au titre du **FCTVA** et **346 700 €** au titre de plusieurs **subventions** distinctes, dont celle de 271 000 € versée par l'Etat (DRAC) pour la Médiathèque. À cela s'ajoutent 35 500 € de fonds LEADER pour l'aménagement des lacs et 33 000€ de l'ADEME pour la pompe à chaleur du centre aquatique.

3. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La Communauté de communes a contracté précédemment certains engagements pluriannuels, comme présentés ci-dessous :

En matière de garantie d'emprunt, en vue de développer des projets d'intérêt général sur le territoire :

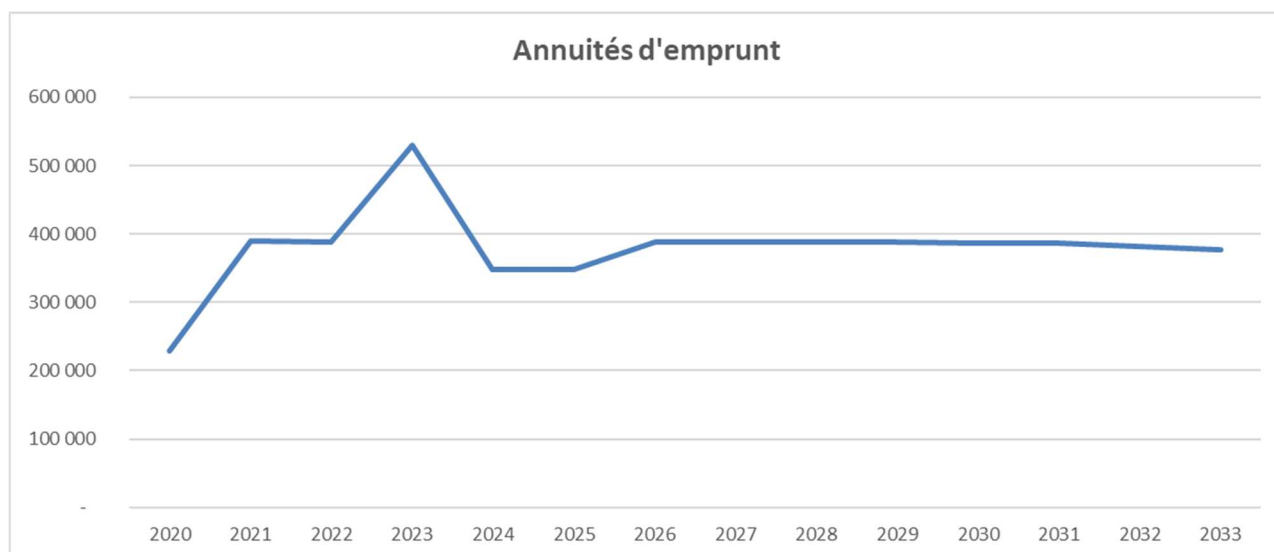
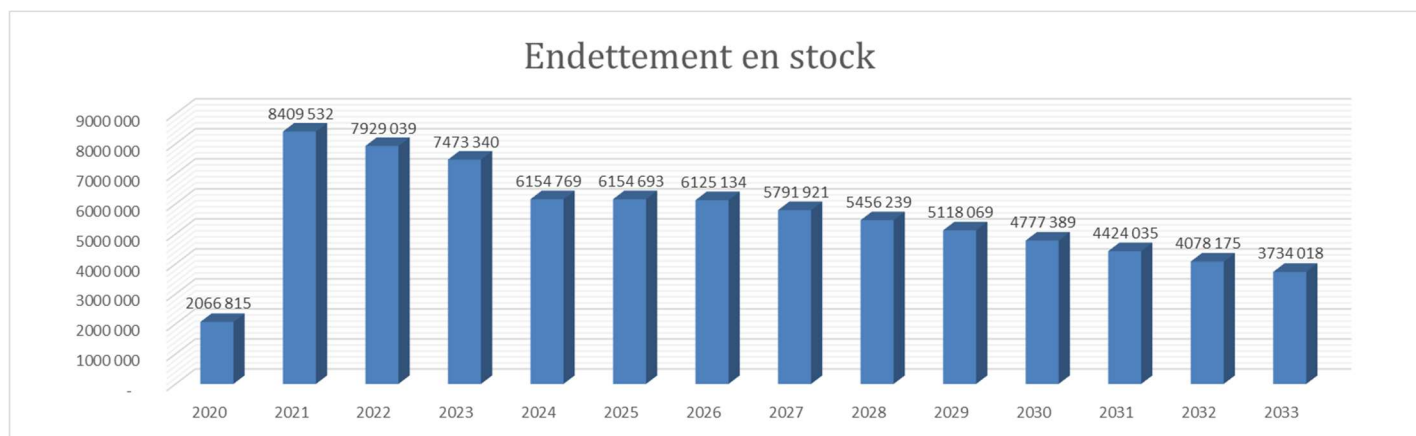
Emprunteur	Objet	Montant du prêt	Durée du prêt	Taux	% garanti	Début	fin
Vendée Habitat	Construction EHPAD Chantonay	7 500 000 €	40	Livret A +60 pdb	30	2016	2055
Vendée Habitat	Construction Maison de vie à Saint Germain de Prinçay	1 754 205 €	40	1,35 %	30	2017	2057
SOLIHA BLI Pays de la Loire	Résidence autonomie à Bournezeau	417 443 €	30	0 %	30	2022	2052

4. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

La structure de la dette

La dette se trouve dans le financement de trois projets : la construction d'un atelier-relais à St Martin des Noyers, celle du centre aquatique et l'acquisition, rénovation-extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Emprunt	Année d'obtention	Durée	Terme	Type de taux	TEG	Capital emprunté	Total intérêts dus	Capital restant dû au 31/12/2025	Capital remboursé en 2026	Intérêts 2026	Annuité 2026
Construction d'un Atelier Relais St Martin des Noyers CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	2019	12 ans	2032	Fixe	0,41	100 000,00 €	2 536,97 €	54 776,65 €	8 332,50 €	211,28 €	8 544,28 €
Construction Centre Aquatique Equipements - CRCA	2019	15 ans	2036	Fixe	0,55	500 000,00 €	21 341,68 €	354 304,03 €	32 869,16 €	1 880,96 €	34 750,12 €
Construction Centre Aquatique - CRCA	2019	20 ans	2041	Fixe	0,76	2 500 000,00 €	197 800,74 €	1 970 128,34 €	120 228,18 €	14 630,86 €	134 859,04 €
Construction Centre Aquatique - CRCA	2019	25 ans	2046	Fixe	0,78	3 800 000,00 €	433 411,36 €	3 175 483,75 €	142 129,46 €	27 163,86 €	169 293,32 €
MSP Travaux rénovation extension - Banque des Territoires	2025	25 ans	2050	Variable (Livret A+0,5)	2,19	500 000,00 €	137 743,80 €	500 000,00 €	20 000,00 €	10 746,74 €	30 746,74 €
MSP Travaux rénovation extension - MSA	2025	10 ans	2035	Fixe	1	100 000,00 €	5 582,00 €	100 000,00 €	9 558,20 €	1 000,00 €	10 558,20 €
						7 500 000,00 €	798 416,55 €	6 154 692,77 €	333 117,50 €	55 633,70 €	388 751,70 €



Le délai de désendettement (encours de dette /caf brute) est passé de 4,61 en 2023 à 2,11 années en 2024, puis à 3,35 années en 2025 et à **3,63 années en 2026** du fait de la souscription de deux nouveaux emprunts pour la MSP (site faisant l'objet de perception de loyers).

5. LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

5.1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

En 2025, les services de la Communauté de communes ont poursuivi leur évolution, reflet de la poursuite du développement des services et des projets.

Ainsi, différents recrutements ont été effectués :

- Un troisième bibliothécaire mutualisé ;
- Deux contractuelles pour le LAEP (2*0,07 ETP) ;
- Une alternante au service Communication ;
- Le transfert des trois agents de la Bibliothèque de Chantonay, dans le cadre du transfert de compétence du service Lecture Publique.

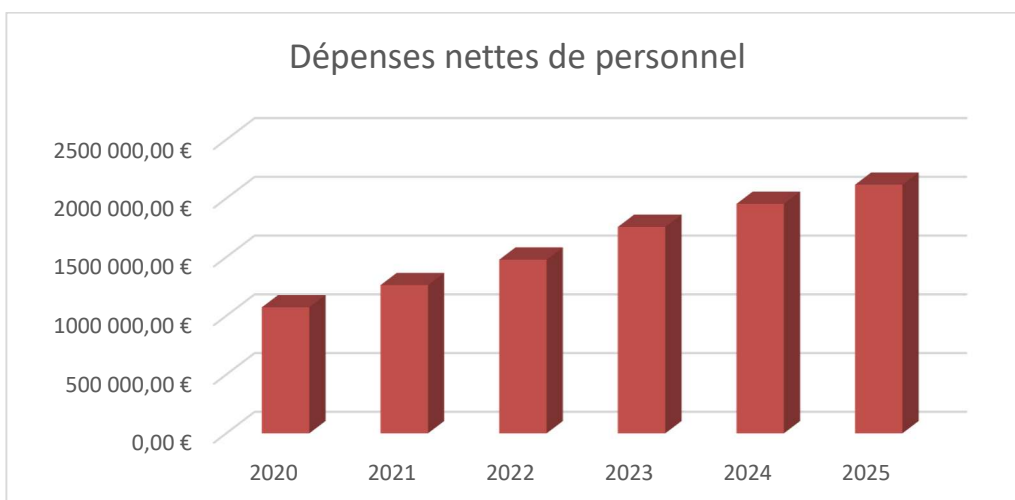
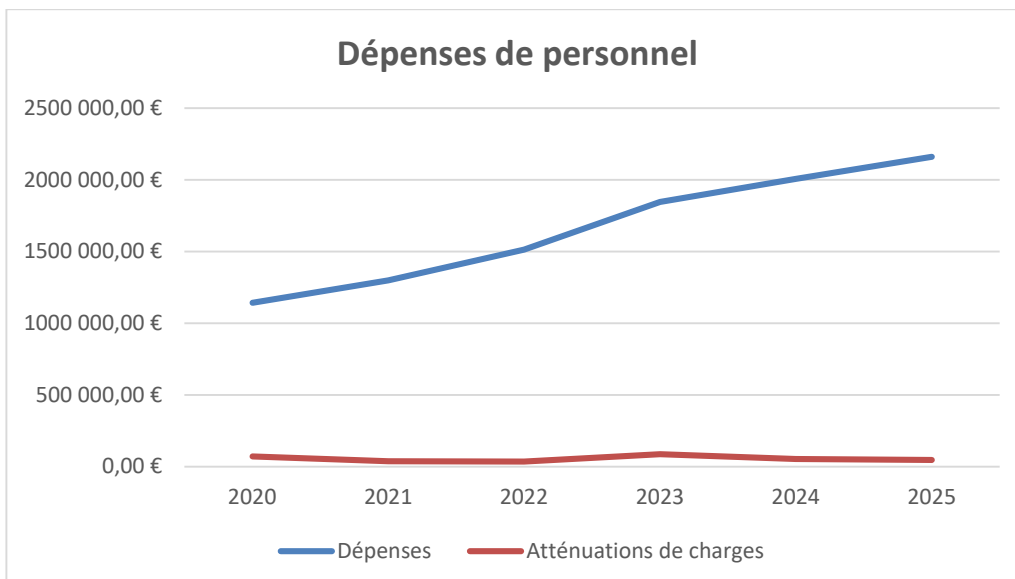
L'effectif total en fin d'année 2025 est de 29 agents titulaires, 4 agents non titulaires sur emploi permanent, 17 agents non titulaires sur emploi non permanent, dont deux en contrat de remplacement de titulaires absents, 4 agents en disponibilité et un en détachement, soit 46,04 ETP.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay mutualise des moyens en personnel avec plusieurs organismes et bénéficie de moyens mutualisés en adhérant à certains organismes ou en sollicitant, auprès d'eux, certaines prestations.

5.2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL, DES RÉMUNÉRATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

➤ Les charges salariales de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	1 144 041,82 €	1 297 827,98 €	1 513 682,97 €	1 844 705,00 €	2 005 888,00 €	2 161 609,65 €
Atténuations de charges	71 234,70 €	36 126,39 €	35 837,00 €	87 537,00 €	52 400,00 €	45 121,46 €
ETP	24	34	36,62	40,5	42,62	46,04



En 2026, la Communauté de communes voit son organisation des services, avec la création d'un quatrième pôle, résultant de la séparation du Pôle « Aménagement Environnement

Patrimoine » en deux, à savoir « Aménagement du Territoire » et « Développement et Transitions ».

Les services de la Communauté de communes assurent des tâches administratives pour le SPANC et le CIAS.

Ce travail a fait l'objet de remboursements (frais de personnel et frais généraux) pour un montant de 42 330 € en 2025.

Dans la même logique de mutualisation de compétence, l'Office de Tourisme refacture à la CCPC la moitié de la rémunération de sa Directrice (23 000 €).

➤ *Les rémunérations*

L'évolution des rémunérations est liée :

- aux avancements de grade et d'échelon des agents suivant les grilles de leur cadre d'emploi ;
- au travail de mise en cohérence du régime indemnitaire, en vue de l'attractivité du territoire ;
- au complément indemnitaire annuel (CIA) significatif ;

Au cours de l'année 2025, il y a eu 10 avancements d'échelon et deux avancements de grade mais aucune promotion interne.

➤ *Les avantages en nature*

Il n'y a pas d'avantages en nature attribués aux agents de la Communauté de communes.

6. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Population totale 2025 (DGF) : 24 569 habitants

Les ratios obligatoires de la Communauté de communes pour 2025, en comparaison avec la statistique nationale, s'appliquent aux EPCI à fiscalité propre, entre 15 000 et 30 000 habitants mais sans précision sur le périmètre de compétences concernées, ce qui rend la comparaison mal aisée.

		Pays de Chantonnay 2021	Pays de Chantonnay 2022	Pays de Chantonnay 2023	Pays de Chantonnay 2024	Pays de Chantonnay 2025
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	346 €	427 €	387 €	456 €	437 €
Ratio 2	Produits des impositions directes / population	179 €	139 €	148 €	180 €	180 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	432 €	501 €	510 €	529 €	506 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	46 €	70 €	39 €	39 €	69 €
Ratio 5	Encours de la dette / population	342 €	264 €	260 €	260 €	249 €
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement / population	38 €	40 €	39 €	39 €	41 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	15,25%	16,11%	20,09%	18,19%	19,71%
Ratio 8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	83,28%	89,16%	78,79%	89,05%	89,05%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement	10,75%	13,91%	7,64%	13,66%	13,66%
Ratio 10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	79,20%	67,94%	50,89%	49,51%	49,51%

7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

7.1. BUDGET PRINCIPAL

La préparation du budget 2026 a reposé sur le maintien du niveau des dépenses de 2025, pour la continuité des services et l'ajout de dépenses supplémentaires pour les projets se développant.

La revalorisation des valeurs locatives de + 0,8 % est prise en compte dans le calcul des recettes de foncier et de la CFE.

Il pourrait s'établir de la façon suivante :

En section de Fonctionnement

Recettes réelles	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Chap. 13	87 537 €	33 500 €	52 000 €	28 500 €	45 000 €	10 000 €
Chap. 70	1 898 215 €	1 830 800 €	2 046 000 €	2 026 000 €	1 991 000 €	2 042 000 €
Chap. 73	6 889 885 €	7 170 000 €	7 114 000 €	7 095 000 €	7 294 700 €	7 250 000 €
Chap. 74	2 743 751 €	2 787 000 €	2 964 000 €	3 125 000 €	2 888 000 €	2 595 000 €

Chap. 75	466 165 €	103 000 €	189 000 €	136 000 €	198 000 €	137 000 €
Chap. 76	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Chap. 77	8 540 €	3 000 €	400 €	3 000 €	13 500 €	3 000 €
Chap. 78			258 000 €	-	-	
	12 094 097 €	11 920 301 €	12 623 401 €	12 413 501 €	12 430 201 €	12 037 001 €

Dépenses réelles	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Chap. 11	1 173 750 €	2 347 300 €	2 039 000 €	2 215 000 €	1 843 000 €	2 621 000 €
Chap. 12	1 844 705 €	2 105 000 €	2 006 000 €	2 317 000 €	2 161 000 €	2 480 000 €
Chap.14	5 246 091 €	4 855 000 €	5 270 000 €	5 280 000 €	5 218 000 €	5 127 000 €
Chap. 65	894 182 €	1 446 000 €	1 450 000 €	1 536 000 €	1 439 000 €	1 465 000 €
Chap. 66	13 103 €	48 300 €	50 500 €	45 900 €	44 000 €	44 000 €
Chap. 67	10 043 €	40 000 €	14 000 €	20 000 €	22 000 €	40 000 €
Chap. 68		67 500 €	0 €	40 500 €	16 500€	54 000 €
Total	9 182 090 €	11 123 424 €	10 829 500 €	11 485 500 €	10 743 500 €	11 831 000 €
CAF Brute	2 912 007 €	911 201 €	1 793 901 €	928 001 €	1 686 701 €	206 001 €
Capital LMT	144 564 €	341 000 €	341 000 €	338 902 €	292 907 €	333 000 €
CAF Nette	2 767 443 €	570 201 €	1 452 801 €	589 099 €	1 393 794 €	-126 999 €

Les orientations budgétaires intègrent les incidences financières suivantes :

- La mise en œuvre des actions et projets avec les coûts correspondants en charges générales (prestataires Guichet Unique de l'Habitat, actions culturelles, économie circulaire, PCAET, mobilité, etc.) ;
- Les dépenses de fonctionnement intègrent celles du centre aquatique dans le budget principal ;
- Les charges de personnel avec l'évolution des effectifs liés aux projets (lecture publique, mobilité, informaticien partagé avec la Ville de Chantonnay à mi-temps, le transfert de la Médiathèque, donc des agents concernés depuis le 1^{er} septembre 2025). Une partie des postes bénéficie de subventions : CAF pour le Relais Petite Enfance et la Coordination Enfance Jeunesse Famille, la DRAC pour le projet culturel et la lecture publique, le Sydev et l'ADEME pour les postes PCAET et de mobilité, la DRAAF pour la gestion des haies et le PAAT (par la chargée du PAT) et finalement l'État pour le conseiller numérique ;
- Les recettes des loyers proviennent de la gendarmerie, réévaluées pour 3 ans, selon la formule de révision contractuelle, et de bureaux au sein de la Maison de l'Emploi.

En section d'investissement :

Dépenses réelles	BP 2024 + RAR 23	Réalisé 2024	RAR 2024	Rappel PPI/2025	BP 2025 + RAR 24	Réalisé 2025	BP 2026 + RAR 25
Fonds de concours	1 066 000 €	399 895 €	488 000 €	500 000 €	971 000 €	1 041 000 €	950 000 €
Bâtiments	200 000 €	153 000 €	8 100 €	50 000 €	53 000 €	16 000 €	103 000 €
Tiers-lieu - Maison des Mobilités	206 700 €	6 700 €	0 €	350 000 €	30 000 €	0 €	0 €
EHPAD	1 828 000 €	674 000 €	4 622 000 €	0 €	4 622 000 €	1 284 000 €	3 500 000 €
Tourisme	157 500 €	8 000 €	29 000 €	50 000 €	176 000 €	22 000 €	169 500 €
Matériel, mobilier, informatique,...	235 000 €	170 000 €	41 000 €	50 000 €	220 000 €	102 000 €	290 000 €
Projet lecture publique (MOE, études)/AP-CP modif n°1	667 000 / 295 000	278 000 €	599 000 €	1 330 000 €	500 000 €	296 000 €	3 530 000 €
Espace Jeunesse						21 000 €	120 000 €
Signalétique, voirie ZA	50 000 €	41 000 €	1 700 €	10 000 €	5 000 €		0 €
Planification	174 000 €	86 000 €	51 000 €	70 000 €	110 000 €	50 000 €	53 000 €
Projets Energies Renouvelables	1 101 250 €	0 €	0 €	200 000 €	1 101 250 €	42 000 €	1 001 250 €
Gens du Voyage	20 000 €	19 000 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	10 000 €
Mobilités durables	220 500 €	19 000 €	0 €	126 000 €	155 000 €	30 000 €	73 490 €
Gendarmerie	50 000 €	15 000 €	4 875 €	0 €	200 000 €	5 000 €	100 000 €
Centre aquatique	470 000 €	65 000 €	387 000 €	0 €	407 000 €	90 000 €	15 000 €
SDIS							221 989 €
Remboursement K dette	290 000 €	290 000 €	0 €		293 000 €	293 000 €	295 000 €
TOTAL	6 068 950 €	2 224 595 €	6 231 675 €	2 736 000 €	8 828 250 €	3 292 000 €	10 432 229 €

Les dépenses des EHPAD les Humeaux et les Érables s'effectuent dans le cadre d'un contrat de mandat, avec suivi en compte de tiers, avec un décalage du remboursement par le CIAS par rapport à la réalisation des travaux. Le tout sera finalement une opération blanche pour la CCPC.

Le montant des fonds de concours prend en compte les montants accordés et non versés et s'élève désormais, dans le cadre du pacte financier et fiscal 2024-2026, à 50 000 € par Commune (sauf celui de Chantonay affecté à la MSP), en dépense d'investissement uniquement.

L'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'opération relative aux travaux de la Médiathèque.

Lors du vote du budget 2025, elle avait été adoptée, puis modifiée en cours d'année, de la façon suivante :

Autorisation de Programme proposée	Ventilation des crédits de dépenses	2024	2025	2026	2027
7 160 000 €		322 020,72 €	350 000 €	3 650 000 €	2 837 979,28 €

Pour mémoire, cette AP/CP se répartit entre les deux projets de la façon suivante :

Médiathèque n° 2024-01	Ventilation des crédits de dépenses	2024	2025	2026	2027
6 707 954,16 €		322 020,72 €	332 693,75 €	3 530 000 €	2 523 239,69 €
Espace Jeunesse n° 2024-01a	Ventilation des crédits de dépenses	2024	2025	2026	2027
452 045,84 €		-	17 306,25 €	120 000 €	314 739,59 €

Elle pourrait être ajustée afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de travaux en lien avec le calendrier du chantier

7.2. BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Fonctionnement	505 000 €
Investissement	1 261 000 €

Les dépenses portant sur le Projet d'acquisition de terrains (20 000€), l'aménagement au Bouchage (70 000€), le jalonnement de Polaris (50 000€), l'élargissement de la voirie Bel Air (5 000€), l'audit de la voirie (10 000€), le permis d'aménager aux Fours (350 000€)

Les recettes de fonctionnement prévues proviennent des ventes de terrain (216 000 €)

La fin de la première convention d'aménagement sur le Vendéopôle devrait donner lieu à reversement, par Vendée Aménagement, de l'excédent de près de 627 000 €.

7.3. BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Fonctionnement (dépenses réelles)	60 000 €
Investissement	900 000 €

En fonctionnement, il est prévu une continuité de l'activité en dépenses (frais de la pépinière de Benêtre et des ateliers) et recettes (loyers) pour 120 000 €.

Le projet de construction de deux ateliers-relais à Saint-Prouant se poursuit avec les RAR à hauteur de 536 000 € environ.

Les recettes attendues sont le solde du versement de la DETR de 97 000 € pour la construction des deux ateliers relais de Chantonay.

Une demande de subvention Fonds Leader (40 000€) est déposée pour les ateliers-relais de Saint-Prouant.

La souscription d'un emprunt pour ce projet pourrait s'envisager (inférieur à 200 000€).

7.4. BUDGET ANNEXE SPANC

Fonctionnement	145 600€
----------------	----------

En 2026, l'activité se poursuit tant pour les contrôles que pour la prestation de vidange. Cependant, le coût du curage (pour les administrés qui souhaitent disposer de la prestation prévue par la Communauté de communes) augmente du fait des nouveaux prix résultant du marché notifié fin 2023 mais proportionnellement, pas aussi fortement que les coûts de prestation facturés à la CCPC.

Les recettes, grâce au résultat antérieur, seront équilibrées à 145 600€.

7.5. BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME

Fonctionnement	149 200 €
Investissement	15 000 €

Les dépenses de fonctionnement concernent surtout celles du personnel (un agent permanent et un saisonnier), la participation à hauteur de la moitié des frais de Direction et celles nécessaires aux animations sur le territoire, en plus des dépenses de fonctionnement de la structure.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la taxe de séjour (50 000 €) et la subvention venant du budget principal (34 000 €).

En investissement, l'achat de support de communication principalement, financé par un virement de la section de fonctionnement.

7.6. BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Fonctionnement	187 000 €
Investissement	330 000 €

Les travaux seront réceptionnés et le déménagement effectué en janvier 2026. Il restera environ 300 000 € de Reste à réaliser et le capital de la dette des deux emprunts souscrits à commencer à rembourser (30 000 €).

Les RAR des subventions dont les versements seront demandés en 2026 (421 000 €), sans compter la notification du Fonds LEADER (80 000€). Le versement du FCTVA pourrait être décalé d'un an, en fonction du vote de la Loi de Finances.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la fin de la location de bâtiments modulaires et leur démontage, le déménagement des professionnels de santé, les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment rénové.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les loyers versés par les professionnels et la subvention du budget principal.

7.7. LA PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

En plus des projets pluriannuels déjà en cours, comme la Médiathèque, les ateliers-relais de St-Prouant, L'EHPAD des Erables, plusieurs études sont en attente de résultat :

- Le Schéma directeur des énergies, avec en plus l'avancement de la constitution de la société de projet « Energie en Pays de Chantonay »;
- Le projet de mobilité avec les études de cheminement ;
- L'étude stratégique du tourisme.

En prenant appui sur les données connues, dans le cadre de la prospective financière de la Communauté de communes, l'évolution des recettes avait été évaluée avec prudence, reposant sur une variation des bases de +1,7 % entre 2025 à +2,5 % en 2027.

En 2026, il n'y a pas de modification du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ni de la Taxe Foncière (PB et NB), ni de la CFE.

Pour mémoire, le pacte fiscal et financier adopté en 2024 s'applique jusqu'à fin 2026 et devra être revu courant 2026, après les échéances électorales.

LA PRÉSIDENTE,
Isabelle MOINET